



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

WEBINAIRE D'INFORMATION PSC

Bienvenue



**Le webinaire
va bientôt
commencer**



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rappel sur la réforme de la protection sociale complémentaire



Rappels sur la réforme de la “Protection Sociale Complémentaire” (PSC)

1

La réforme entre en vigueur au 1^{er} Janvier 2025 et tous les agents doivent obligatoirement être couverts ou dispensés.

2

Des garanties de base (panier de soins interministériel) ont été établies pour tous les ministères. Différents niveaux d'options propres au MTECT sont disponibles pour compléter le niveau de couverture de base.

3

Il existe 2 volets : le volet **Santé** (maladie, la maternité...) et le volet **Prévoyance** (incapacité de travail, invalidité et décès). On distingue bien les deux contrats Santé et Prévoyance et **seule la Santé comporte le caractère obligatoire.**



Les avantages de la PSC

1

Le caractère obligatoire permet une mutualisation des risques et donc d'offrir des primes (cotisations) plus basses à couverture égale.

2

Un financement employeur à 50% au lieu et place des 15€ mensuels remboursés depuis 2022

3

Une cotisation indifférente à l'âge et à l'état de santé et partiellement dépendante du revenu (solidarité)

4

Des garanties de base pour tous les bénéficiaires (Panier de soins) et des possibilités de renforcement des garanties grâce à 3 niveaux d'options.



Ordre du jour

1. Rappels sur la réforme
2. Introduction à la complémentaire santé
3. Votre tableau de garantie
4. Les grandes étapes de la transition
 - Résiliation des contrats individuel
 - Affiliation à Alan
 - Demande de dispense d'affiliation
5. Questions / réponses





MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Introduction : la complémentaire santé

Sécurité Sociale et Alan - quelle différence ?



L'Assurance Maladie Obligatoire (la "sécu")

CPAM
(Caisse Primaire
d'Assurance Maladie)

La MGEN
(Centre de gestion du
régime obligatoire)

Elles **remboursent une partie des soins que vous recevez**.
La branche maladie de la sécurité sociale est représentée par la CPAM (*Ameli*) pour le régime général ou par la MGEN pour certains fonctionnaires.

Votre centre de sécurité sociale (CPAM ou MGEN) ne change pas au 1er janvier 2025



Alan

Votre **complémentaire santé**

Nous complétons les remboursements de la Sécu, et nous **remboursons certains actes non pris en charge** par la Sécu comme l'ostéopathie, les chambres particulières, la contraception non remboursée.

Alan devient votre complémentaire santé au 1er janvier 2025

Les 3 piliers des remboursements de soin



La carte VITALE

Elle vous est fournie par l'assurance maladie. Gardez-la précieusement sur vous, elle permet à l'assurance maladie de préparer votre remboursement. Vous n'avez plus à envoyer de document papier ("feuille de soins")



La télétransmission

La télétransmission permet à l'assurance maladie et à Alan de récupérer informations nécessaires relatives à un soin, automatiquement, pour procéder au remboursement de la part complémentaire **sans aucune action de votre part.**



La carte Alan de tiers payant

Carte papier ou dématérialisée dans votre application mobile, montrez-la à tous vos professionnels de santé : elle permet de ne pas avoir à avancer la part remboursée par la complémentaire santé et dans certains cas l'assurance maladie.

Un socle de base et 3 options pour compléter sa couverture



Accédez à votre grille de garanties depuis votre page web dédiée



Scannez-moi!

Ou accédez via :

www.alan.com/fr-fr/l/alan-agents-mtect-organismes-associes

Grille de garanties



Le tableau de garanties de la couverture de base a été définie par l'[arrêté du 30 mai 2022](#). Le tableau de garanties de la couverture optionnelle est le fruit de l'[accord ministériel du 20 octobre 2023](#).



Les garanties comprennent le remboursement de la sécurité sociale et sont exprimées en % de la base de remboursement de la sécurité sociale (sauf mention contraire). La mention "Frais réels" implique une couverture totale des frais engagés.

HOSPITALISATION

	REMBOURSEMENT Presteur de soins	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
Honoraires	OPTAM/OPTAM-CO 150% Non OPTAM/OPTAM-CO 130%	150%	170%	220%
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Forfait patient urgence	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Forfait actes lourds	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour	100%	100%	100%	150%
Chambre particulière (sans limitation de durée)	Court séjour et maternité	50€/nuit	50€/nuit	50€/nuit
	Soins de suite	40€/nuit	40€/nuit	40€/nuit
	Psychiatrie	45€/nuit	45€/nuit	45€/nuit
	Ambulatoire	25€/jour	25€/jour	25€/jour

Exemples concrets de remboursement



Soins réalisés



Estimation
coût moyen

Remboursement
maximal
Socle

Remboursement
maximal
Option 1 / 2 / 3

Reste à charge



Consultation chez le
généraliste Optam

26,50€

24,50€

-

2€ de participation
forfaitaire



Consultation chez le
dermatologue Optam

52 €

45€

45€ / 52€ / 52€

Socle : 7€
Options : 7€ / 0€ / 0€



Prothèse dentaire
(couronne céramo-métallique
sur molaire)

554€

450 €

450€ / 480€ / 510€

Socle : 104€
Options : 104€ / 74€ / 44€

Ostéopathe

60 €

40 €
max 2 séances /an

50 €
max 5 séances /an

Socle : 20€
Options : 10€ / 10€ / 10€

Verres simples

107€/verre

60€/verre

80€ / 107€ / 107€
par verre

Verre
- **Socle : 47€**
- **Option : 27€ / 0€ / 0€**

monture

142€/monture

50€/monture

70€ / 85€ / 100€
par monture

Monture
- **Socle : 92€**
- **Option : 72€ / 57€ / 42€**



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les grandes étapes de la transition



Votre **transition**, concrètement



1.

**Résilier sa couverture
actuelle**

2.

S'affilier (soi et ses proches)

***OU* demander une dispense**



Chronologie des étapes clés de la transition

2024

2025

Webinaires d'information pour les agents du MTECT



Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Janvier

2

A partir du
7 octobre

Invitation par email de
la part d'Alan

J+28

Date limite pour
s'affilier ou
se dispenser

3

01.01.2025

Date de début de la
couverture Alan

1

Résiliation des contrats
individuels

Faites le dès maintenant !

30.11.2024

Date limite pour
envoyer sa demande
de résiliation pour
effet au 01.01.2025



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Résilier votre complémentaire actuelle

Résiliation des contrats actuels : pourquoi ?



**Le contrat collectif du MTECT est à
adhésion obligatoire au 01/01/2025**
sauf cas de dispenses

**La résiliation des contrats
individuels n'est pas automatique**

**L'adhésion donne droit à un
financement employeur de 50% de
la cotisation d'équilibre**

**Fin de la participation employeur
forfaitaire de 15€ pour tous**






Tout contrat souscrit à titre individuel ne peut être résilié que par l'agent





Résiliation des contrats actuels : quand ?



Contrats ayant plus d'un an d'existence

-  Résiliable à tout moment
-  Préavis : **1 mois**
-  Date limite de résiliation pour une transition au 1er janvier:
 - **30 novembre 2024**

Contrats ayant moins d'un an d'existence

-  Résiliable à partir du **1er anniversaire** du contrat
-  Préavis: **2 mois**
- *Exemple :*
 - Anniversaire : mars 2025
 - Envoi demande : avant 31/01/2025
 - Couverture Alan : 01/04/2025



A retenir

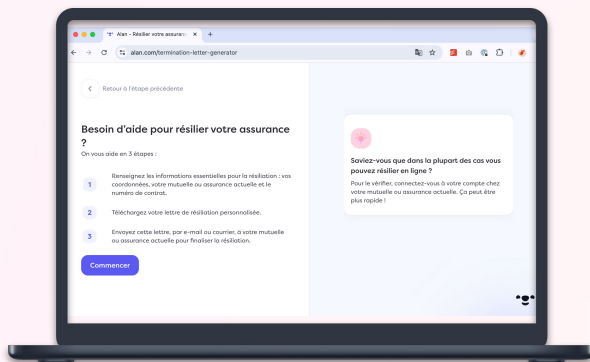
- Vérifiez la **durée de votre contrat actuel** pour connaître votre **délai de préavis et les conditions.**
- Demandez toujours une fin de couverture **au dernier jour du mois.**



Résilience des contrats actuels : comment ?



Un générateur de lettre de résiliation est disponible en ligne



1

Renseignez les informations essentielles pour la résiliation

2

Téléchargez votre lettre de résiliation personnalisée.

3

Envoyez cette lettre par e-mail ou courrier pour finaliser la résiliation.



Si votre mutuelle vous demande un motif de résiliation, il faut indiquer **résiliation infra-annuelle**. Elle ne devrait pas vous demander de justificatif pour la résiliation dans ce cas.





**S'affilier (soi et ses
proches) ou solliciter une
dispense**



Chaque agent doit réaliser l'action de **s'affilier** ou **demandeur une dispense**

1

Chaque agent reçoit une **invitation email (strictement personnelle)** de la part d'Alan, à **partir de début octobre**

2

Depuis l'**application mobile** ou leur **ordinateur**, chaque agent peut en **totale autonomie** et en quelques minutes:

- **activer ses remboursements** (affiliation), *ou*
- **formuler une demande de dispense**



Si vous n'avez pas reçu l'invitation email le 14/10, manifestez-vous auprès de votre RH de proximité

Affiliation : activer ses remboursements en 3min seulement



1

Cliquez sur “Activer mes remboursements” depuis votre e-mail d’invitation individuel

2

Créez votre compte Alan en renseignant une adresse e-mail personnelle et un mot de passe

3

Finalisez l’inscription avec seulement 3 informations :

- IBAN** pour recevoir vos remboursements ;
- Adresse postale** pour recevoir votre carte de tiers-payant ;
- Votre date de naissance** pour activer la télétransmission

Avec Alan, votre Santé est entre de bonnes mains

Bonjour Agent_71,

Ministère de la Transition Écologique et de la cohésion des territoires a choisi Alan comme partenaire santé pour prendre soin de vous à partir du 1er juillet 2024.

Alan, c’est le partenaire santé qui prévient, assure et accompagne :

- **Remboursements éclairs** ⚡ : Traités en 24h seulement
- **Accès direct à 80 médecins** 🏠 : Sans rendez-vous et sans frais additionnels
- **Service client exceptionnel** 🗨️ : Des réponses en 5 minutes via chat
- **Lunettes de qualité** 👓 : Prises en charge à 100% et livrées en 4 jours

Activez vos remboursements en 3 minutes !

[Activer mes remboursements](#)

Vous avez déjà un compte Alan ? [Connectez-vous](#).

Votre offre avec Alan

- [Découvrir Alan](#)
- [Vos prix et garanties](#)
- [Pas très à l’aise avec le numérique ? On vous guide !](#)

Déjà couvert ailleurs ? Dites-le nous avant le 1er septembre 2024

Pour rappel, vous devez adhérer à la couverture santé choisie par votre employeur, sauf si vous avez un motif de dispense [prévu par la loi](#).

- [Découvrir si vous êtes éligible à la dispense](#)
- [Faire votre demande de dispense](#)

Vous trouverez en pièce jointe le document officialisant le choix d’Alan par Ministère de la Transition Écologique et de la cohésion des territoires (décision unilatérale de l’employeur ou DUE) et voici [la notice d’information santé](#).

À très bientôt,
L’équipe Alan

PS : Cette invitation est strictement personnelle. Ne la transférez pas.

Ajouter à tout moment un bénéficiaire...



1

Depuis votre Application Alan, cliquez sur **Profil**, puis sur **Ajouter un bénéficiaire**.

2

Renseignez les prénoms, noms, dates de naissance, numéro de Sécurité Sociale et date de démarrage souhaitée.



Les **cotisations relatives aux bénéficiaires** seront **payées par l'agent directement à Alan**, mensuellement. Elles seront prélevées le 2 du mois pour le mois en cours.



...ou souscrire à **une option**



1

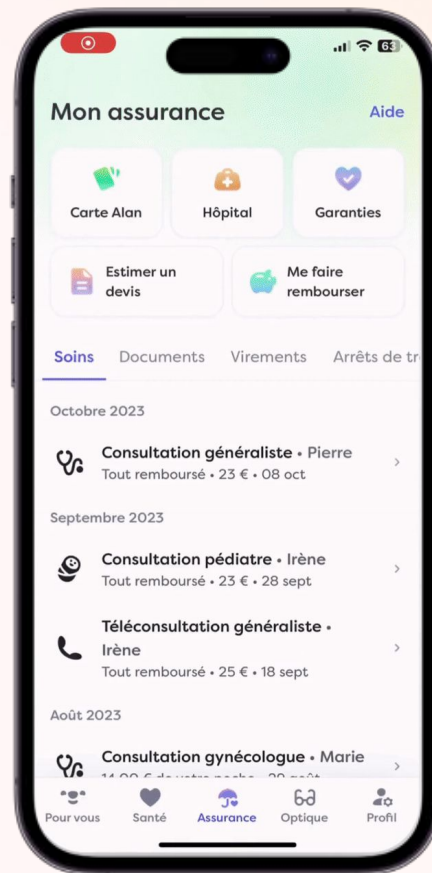
Une fois votre inscription complétée, depuis votre application Alan, cliquez sur **Améliorer mes remboursements**.

2

Sélectionnez l'une des 3 options proposées pour renforcer le panier de soins pour un engagement de 12 mois minimum.



Les cotisations de l'option seront à payer **directement à Alan**. Elles seront prélevées le 2 du mois pour le mois en cours.













MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Se dispenser

Les différents cas de dispenses et les justificatifs demandés

Motif de dispense	Justificatif demandé	Conditions de renouvellement
L'entreprise de votre partenaire ou de vos parents vous couvre déjà	 <i>Attestation de couverture par le conjoint sur un contrat collectif</i>	Renouvelable annuellement
Vous disposez déjà d'une assurance santé souscrite à titre individuel	 <i>Attestation de couverture par un contrat individuelle</i>	Non - renouvelable
Vous êtes couvert par la Complémentaire Santé Solidaire (CSS, anciennement CMU-C ou ACS)	 <i>Attestation de droit à la Complémentaire Santé Solidaire</i>	Renouvelable annuellement
Vous êtes en CDD (et disposez d'une assurance souscrite à titre individuel)	 <i>Attestation de couverture par un contrat individuel</i> OU  <i>Attestation de couverture par un contrat collectif</i>	Si le CDD < 12 mois: Non - renouvelable Si le CDD > 12 mois: Renouvelable annuellement.
Vous bénéficiez du versement santé en tant que salarié ou ayant droit	 <i>Une attestation employeur justifiant que la personne bénéficie du versement santé</i>	Renouvelable annuellement
Vous bénéficiez d'une couverture collective dans la fonction publique territoriale ou hospitalière (article L. 827-2 du code général de la fonction publique)	 <i>Attestation de couverture de l'organisme complémentaire</i>	Renouvelable annuellement
Vous êtes couvert(e) par le régime des industries électriques et gazières (CAMIEG) ou par une couverture collective des militaires	 <i>Attestation de couverture correspondante</i>	Renouvelable annuellement

Comment faire une demande de dispense ?



1

Cliquez sur “Faire une demande de dispense” depuis votre email individuel d’invitation

2

Pour valider votre dispense, **vous devez créer un compte** en renseignant une adresse email et un mot de passe

3

Sélectionnez votre **motif de dispense** et partagez votre **justificatif**

4

Signez votre **déclaration sur l’honneur** en ligne

Avec Alan, votre Santé est entre de bonnes mains

Bonjour Agent_71,

Ministère de la Transition Écologique et de la cohésion des territoires a choisi Alan comme partenaire santé pour prendre soin de vous à partir du **1er janvier 2025**

Alan, c'est le partenaire santé qui prévient, assure et accompagne :

- **Remboursements éclairs** ⚡ : Traités en 24h seulement
- **Accès direct à 80 médecins** 🏥 : Sans rendez-vous et sans frais additionnels
- **Service client exceptionnel** 🗨️ : Des réponses en 5 minutes via chat
- **Lunettes de qualité** 👓 : Prises en charge à 100% et livrées en 4 jours

Activez vos remboursements en 3 minutes !

[Activer mes remboursements](#)

Vous avez déjà un compte Alan ? [Connectez-vous.](#)

Votre offre avec Alan

- Découvrir Alan
- Vos prix et garanties
- Pas très à l'aise avec le numérique ? On vous guide !

Déjà couvert ailleurs ? Dites-le nous avant le **30 novembre 2024**

Pour rappel, vous devez adhérer à la couverture santé choisie par votre employeur, sauf si vous avez un motif de dispense [prévu par la loi](#).

- [Faire votre demande de dispense](#)

Vous trouverez en pièce jointe le document officialisant le choix d'Alan par Ministère de la Transition Écologique et de la cohésion des territoires (décision unilatérale de l'employeur ou DUE) et voici la [notice d'information santé](#).

À très bientôt,
L'équipe Alan

PS : Cette invitation est strictement personnelle. Ne la transférez pas.

alan

Comment s'affilier à Alan sans accès à votre email professionnel ?

Rappel : procédure classique

Email



⚙️ **Affiliation en ligne via l'email d'invitation** envoyé sur votre messagerie électronique
(date exacte communiquée par vos RH)

💡 Assurez-vous que vos RH ont votre email à jour

Procédure alternative

QR Code



⚙️ **Affiliation en ligne** en scannant le **QR code**

(disponible auprès de vos RH après le lancement de la campagne d'affiliation)

💡 Pas besoin d'email professionnel

Hors-ligne



⚙️ **Affiliation** et suite du processus expliquées **par téléphone**

💡 Vos RH vous guideront pour contacter Alan directement



Besoin d'aide ?



Notre service client multi-canal & réactif



Disponible à partir du 7 octobre



Téléphone



Rappel
téléphonique



Email

Notes vocales



Messagerie
instantanée



Des ressources en ligne pour vous accompagner



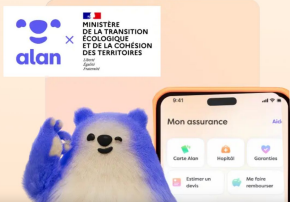
Sur la page web dédiée aux agents du MTECT

Alan, le partenaire santé des
agents du MTECT et
organismes associés

Votre employeur a choisi Alan pour que vous preniez soin de
votre santé au quotidien.

- ✓ Une offre de garanties et de services de santé conçue
spécialement pour vos besoins.
- ✓ Des services innovants pour faciliter l'accès à la santé et préserver
votre pouvoir d'achat.
- ✓ Un simulateur de cotisation en bas de cette page pour mieux
anticiper votre situation et une Fiche Aux Questions (FAQ) dédiée.

[Consulter la FAQ](#) [Simuler ma cotisation](#)



Pour y accéder ↴



OU

www.alan.com/fr-fr/l/alan-agents-mtect-organisme-s-associes

Vous y trouverez :

- Une **FAQ**
- Le **simulateur** de cotisation
- Votre **tableau de garanties**
- **L'assistant** pour faciliter vos résiliations

Sur l'intranet du MTECT

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Pour y accéder ↴

<https://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/sante-prevoyance-protection-sociale-complementaire-a17837.html>



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Prenons le temps de répondre à vos questions

